



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 040-264004292-20260202-260202H1957H1-DE



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 02 février 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de .

**Date de la convocation :** lundi 02 février 2026

**Présents :**

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISIUS, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Jean-Marie SAUBANERE, Evelyne COURROS, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

**Absents :**

Christian BENESSE, Jean-Marie DOUTHE, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Véronique TOUYA, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Francine COUDROY, Sabine DEHEZ, Jean-Pierre POUSSARD

**Pouvoirs :**

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Muriel BERGES a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>5</b>
<b>Votants</b>	<b>22</b>

**N° 20260202-011**

### SAD - CONVENTION SOCIO-ESTHÉTIQUE

VU la délibération du Conseil d'Administration n°20250908-016 du 08 septembre 2025

**Considérant** la volonté du CIAS du Pays Tarusate, d'œuvrer pour la prévention et le bien-être au travail des agents du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du service Portage de Repas (PDR) du CIAS du Pays Tarusate.

**Considérant** la proposition d'intervention de Mme Magnes, dans le cadre d'une action de socio-esthétisme

Madame la Vice-Présidente expose,

Les soins socio-esthétiques représentent une approche globale du bien-être en proposant des traitements esthétiques soigneusement adaptés aux besoins des individus. Dans le cadre d'un plan de prévention, ce projet s'inscrit dans une démarche de soutien et d'accompagnement destinée aux agents du SAD et du PDR, souvent confrontés à des situations génératrices de stress.

Le CIAS du Pays Tarusate met à disposition gratuitement le bureau médical de la Maison Dunié.

La prestation s'entend pour 70€ la séance de 1 heure



Elle aura lieu le mardi à raison de 4 rendez-vous le matin et 3 l'après-midi.

La présente convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOpte A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**DE SIGNER** la proposition de convention ci-jointe,

**ARTICLE 2**

**D'INSCRIRE** le budget nécessaire

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 03 FEV. 2026

La Vice Présidente du C.I.A.S Patricia LOUBERE



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »